



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le ministre Julien Denormandie annonce un plan de sauvegarde de la filière porcine face à une crise historique**

*Paris, le 31 janvier 2021*

**Alors qu'au moins 30% des éleveurs français risquent de disparaître d'ici 2023, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a réuni ce jour la filière porcine française ainsi que les banques agricoles pour lancer une feuille de route concertée. Celle-ci prévoit notamment un plan de sauvetage immédiat doté de 270 millions d'euros maximum et l'amplification de mesures plus structurantes telle que la mise en œuvre de la loi Egalim2 ou encore des mesures européennes.**

En conséquence de la crise Covid (désorganisation du transport international, inflation sur les intrants et les matières premières agricoles entrant notamment dans la composition des aliments pour animaux) comme de l'apparition de la peste porcine africaine en Europe (provoquant un surplus d'offre), la filière porcine française fait face au plus fort ciseau de prix jamais subi depuis 30 ans : le prix payé au producteur a diminué de 14% sur un an pour une exploitation moyenne alors que les charges ont, elles, augmenté de 27%. Les pertes de la filière s'accumulent ainsi à des hauteurs inédites : 440 millions de pertes sur un an d'après l'interprofession, et près d'un quart des éleveurs de porcs ont d'ores et déjà atteint des seuils critiques d'endettement court terme ne leur permettant plus de faire face aux charges courantes, ni de bénéficier de prêts bancaires court terme complémentaires.

Si, dès l'automne 2021, le Gouvernement a mis en place des mesures tant conjoncturelles (prolongation des prêts bancaires garantis avec ouverture des PGE aux éleveurs de porc, activation des cellules de crise et des dispositifs de droit commun) que structurelles (loi Egalim2), force est de constater que les moyens actuels ne suffisent plus face à la durée de la crise et au temps nécessaire pour que la loi Egalim2 produise ses premiers effets.

Aussi, le Gouvernement et la filière se sont réunis ce jour pour définir une feuille de route concertée, dans laquelle toutes les parties prenantes s'engagent formellement pour aider la filière porcine à passer le cap de la crise et se fixer des objectifs de structuration et de transformation pour l'avenir.

**Le Gouvernement annonce donc un plan de sauvetage, d'un montant total pouvant atteindre 270 millions d'euros, qui comprend :**

- Une aide d'urgence jusqu'à 75 millions d'euros, sous la forme d'un chèque « ciseau de prix porcin » d'un montant de 15.000€ pour les exploitations porcines en fortes difficultés de trésorerie. Cette aide sera déployée sous une quinzaine de jours.
- Une aide de structuration, adossée à un engagement de contractualisation dans le cadre d'Egalim2, d'un montant maximum de 175 millions d'euros, qui viendra compléter la compensation des pertes des exploitations porcines, selon des critères et des modalités qui devront être précisés en concertation avec les professionnels.
- Un abondement des dispositifs de droit commun de prise en charge des cotisations MSA jusqu'à 20 millions d'euros.

Parallèlement, **la feuille de route actée ce jour comprend un ensemble de dispositions conjoncturelles** telles que :

- Au niveau européen, la poursuite de la mobilisation des autres Etats-membres pour alerter la Commission sur la situation du marché du porc et demander l'activation de mesures européennes pour ce secteur (aide au stockage privé, mesures exceptionnelles de marché...). Ces mesures sont absolument nécessaires pour désengorger le marché ;
- Le lancement de campagnes de promotion, le cas échéant en lien avec d'autres pays européens ;
- La poursuite de la mobilisation du dispositif « Initiative nationale pour l'agriculture française » (INAF) (garantie publique de prêts pour 100 millions d'euros de crédits attribués, on génère 1 milliard d'euros de prêts) ;
- Le renforcement des mesures de biosécurité face au risque de peste porcine africaine.

**Cette feuille de route intègre également des mesures structurelles fortes pour renforcer la résilience de la filière face aux crises :**

- L'engagement de tous les acteurs, des producteurs aux distributeurs, à accélérer sous un mois, la mise en place d'Egalim2 et en particulier la contractualisation sur les maillons amont de la filière (des producteurs aux abatteurs en passant par les organisations de producteurs), assortie, comme le veut la loi, de clauses d'indexation et d'une prise en compte des coûts de production, afin de mieux répercuter leur évolution le long de la chaîne alimentaire ;
- Diverses mesures de soutien à l'ouverture des marchés export (recherche et ouverture de nouveaux marchés)

**Pour Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,** « face à cette crise historique, si nous ne faisons rien, au moins 30% de nos éleveurs porcins sont menacés de disparaître. Que voulons-nous ? Laisser faire et perdre tout un pan de notre chaîne agro-alimentaire qui fait notre fierté ou nous battre pour sauver notre souveraineté ? J'ai choisi de me battre avec cette feuille de route conclue aujourd'hui avec la filière, comprenant un plan d'urgence allant jusqu'à 270 millions d'euros, ainsi qu'un renforcement des dispositions conjoncturelles mais également structurelles, notamment grâce à la loi Egalim2. Si l'Etat prend sa part, chaque maillon de la chaîne doit aussi prendre la sienne. J'en appelle donc à la solidarité de toute la filière, aussi bien aux transformateurs et distributeurs pour qu'ils appliquent la loi Egalim2, notamment s'agissant du choix des indicateurs pertinents à chaque maillon, et qu'ils rémunèrent et valorisent nos productions, mais aussi aux banques pour qu'elles fassent des efforts vis-à-vis des producteurs porcins. Je salue les acteurs qui se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie, dès aujourd'hui. J'indique aux autres que nous serons

*d'une tolérance zéro vis-à-vis de ceux qui n'appliquent pas Egalim2, avec des sanctions telles que prévues dans la loi. »*

## **Contacts presse**

### **Service de presse de Julien Denormandie**

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

### **Service de presse du ministère**

Tél : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

@Agri\_Gouv